



DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Ce 28 février le décret instituant la baisse de la rémunération à hauteur de 90% en cas de CMO dans la fonction publique a été publié au Journal Officiel.

Le syndicat local FO Justice s'indigne et condamne cette stigmatisation et attaque au droit des fonctionnaires.

Mesdames et Monsieur du pôle médico-social

Ces mesures ne sont malheureusement pas suffisantes pour notre établissement et la semaine passée le chef d'établissement a acté une politique répressive à l'égard des personnels ayant été en CMO.

Pour permettre une gestion ouvrant la porte au clientélisme **le chef d'établissement n'a même pas été capable d'annoncer des critères objectifs sur la mise en application de ces sanctions....**

Mesdames et Monsieur du pôle médico-social la bonne nouvelle et que face à l'accroissement de votre activité et des situations toujours plus complexes le chef d'établissement vous octroie des moyens supplémentaires.

Ainsi, dorénavant, vous bénéficiez du renfort de certains de ses collaborateurs qui ont toutes les compétences médicales et psychologiques indispensables à la destruction humaine.

Concernant le volet social, faute de place disponible pour une formation accélérée, la direction a opté pour une formation au bâton télescopique.

En effet, quoi de plus efficace pour maintenir la tête sous l'eau de collègues pouvant rencontrer des problématiques pathologiques, sociales, familiales, financières ou autres ?

Pour nous intéresser à l'humain, pour la plupart d'entre nous autour de cette table, nous connaissons tous et sommes tous confrontés à des situations douloureuses chaque jour et le raccourci CMO/planteurs/sanctions revient à sous-estimer et mépriser votre travail quotidien et les problématiques que peuvent rencontrer des hommes, des femmes, des pères et mères de famille.

Alors que des événements récents nous ont démontré la fragilité humaine dans la famille pénitentiaire, au sein de cette instance, il aurait sans doute été plus intelligent de réfléchir à la place de l'emploi dans l'assistance à porter à nos collègues confrontés à des difficultés de tout ordre.

Le syndicat local FO Justice du CP de Nantes, conscient de votre investissement, remercie l'ensemble des acteurs du pôle médical et espère que ces pseudos médecins, psychologues, assistants sociaux en herbe ne viendront pas détruire votre travail et vous démotiver dans vos missions avec leur matraquage.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-nous d'informer les acteurs du pôle médico-social que des collègues ultra-marins s'étaient vu refusé sans motivation juridique leurs dates de congés bonifiés demandées.

Finalement le bon sens et le droit ont permis et vont permettre dans les semaines et années à venir de faire évoluer le dogme local en bonne intelligence.

Si nous attendons toujours les motivations juridiques de ces refus nous espérons que comme pour les agents bonifiables la lumière arrivera de la même façon du côté du boulevard Einstein pour la question des CMO car nous nous devons d'être optimiste et croire en l'intelligence humaine et humaniste.

SLP FO Justice CP Nantes
Le : 04/03/2025

